

CONVOCACTION

Date : 18 février 2025

Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 29
Votants : 38
Pouvoirs : 9
Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme SAKHO
Mme HAMADOUC
M. EL OUASTI
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. VILLEMMAIN
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme SAVAS
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA

Absents non représentés

M. LUCAS

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte

■ **Rapport de présentation :**

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

Le samedi 14 décembre 2024, le département de Mayotte a été victime du cyclone Chido, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans. Le cyclone est passé sur l'ensemble de l'île, détruisant ses principales infrastructures et les bidonvilles où vivaient des milliers de personnes. Les dégâts matériels et les pertes humaines sont d'une ampleur exceptionnelle. Mayotte vit dès lors, une tragédie durable.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La ville de Creil, souhaite apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte par une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros versée à la Croix Rouge Française, organisme reconnu d'utilité publique, pour le soutien et les actions qu'elle met en place au profit de Mayotte et de ses populations.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1, L2121-10 et L2121-29 du CGCT,

Considérant que les principales infrastructures à Mayotte ont été détruites,

Considérant l'urgence de la situation à Mayotte, sur le plan matériel, humain et sanitaire,

Considérant l'appel aux dons formulé par de nombreuses associations et
et notamment la Croix Rouge Française,
Entendu le rapport de présentation,

organisations non gouvernementales
Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le 28/02/2025
ID : 060-216001743-20250228-01DEL_CM240225-DE



■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er : de verser à la Croix Rouge Française, organisme reconnu d'utilité publique, une subvention à titre exceptionnel de 3 000€, pour soutenir Mayotte et ses populations, victimes du cyclone Chido.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

CREIL, le **28 FEV. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance